

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 16 octobre 2023 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire préside la séance à laquelle participent :

Monsieur Peter Villeneuve  
Madame Élizabeth Boily  
Madame Valérie Roy  
Madame Najat Tremblay  
Monsieur Sylvain Morel  
Madame Sara Perreault

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général.

10 contribuables assistent à la séance.

---

#### ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Dossiers généraux
  - a)
03. Service de sécurité publique
  - a)
04. Service travaux publics
  - a) Contrat pavage rue Hôtel-de-Ville
  - b) Cautionnement réhabilitation sablière
  - c)
05. Service d'urbanisme et environnement
  - a) Rapport de comité
  - b) Dérogation mineure Ville de Saint-Honoré
  - c) Dérogation mineure Ville de Saint-Honoré
  - d) Dossiers cour municipale
  - e)

#### QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

06. Service des loisirs
  - a) Rapport de comité
  - b)
07. Service communautaire et culturel
  - a) Rapport de comité
  - b)
08. Lecture de la correspondance



09. Affaires nouvelles :

- a) \_\_\_\_\_
- b) \_\_\_\_\_
- c) \_\_\_\_\_

10. Période de questions des contribuables

11. Levée de l'assemblée

**1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Élizabeth Boily l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour.

**2. Dossiers généraux**

**3. Service de sécurité publique**

**4. Service travaux publics**

360-2023

**4. a) Contrat pavage rue Hôtel-de-Ville**

Il est proposé par Élizabeth Boily  
appuyé par Sylvain Morel  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit octroyé un contrat de pavage de la rue de l'Hôtel-de-Ville pour la côte du pont Caribou à l'Entreprise Jean-Yves Laberge & Fils inc. pour une quantité approximative de 270 tonnes à 147.90\$/tonne plus les taxes (total de 39 933\$ plus taxes).

361-2023

**4. b) Cautionnement réhabilitation sablière**

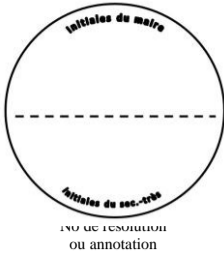
Il est proposé par Peter Villeneuve  
appuyé par Élizabeth Boily  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit contracté un cautionnement après d'Intact Assurance pour la sablière sur le lot 5 730 755 pour garantir la réhabilitation tel que requis du ministère de l'Environnement.

**5. Service d'urbanisme et environnement**

**5. a) Rapport du comité**

Aucun rapport



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

362-2023

**5. b) Dérogation mineure Ville de Saint-Honoré**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par la ville de Saint-Honoré pour le lot 6 539 737 (futur 6 590 829);

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre une largeur minimale de l'emprise des rues à 13.60m au lieu du 15m permis au règlement de lotissement 708;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à ce que le lot 6 539 737 cède du terrain au lot 6 539 736 pour qu'il puisse être conforme au règlement sur les fermettes;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a aucun impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de régulariser une situation;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 19 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé de Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par la ville de Saint-Honoré.

363-2023

**5. c) Dérogation mineure Ville de Saint-Honoré**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par la ville de Saint-Honoré pour le 3678 boulevard Martel;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre de refaire l'entrée du citoyen avec un empiètement en cour avant en façade de 5m au lieu du 2m permis à l'article 5.5.8.2 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE la demande fait suite aux travaux de réfection d'aqueduc et d'égout faits par la Ville sur le boulevard Martel;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 19 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé de Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par la ville de Saint-Honoré.



364-2023

#### **5. d) Dossiers cour municipale**

Il est proposé par Valérie Roy  
appuyé par Sara Perreault  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit mandaté Me Gaston Saucier pour poursuite à la cour municipale les dossiers suivants :

- Michel Grandisson (770 boul. Martel) – nuisances sur le terrain
- Régis Lavoie (2410 de Frontenac) – travaux sans permis
- Jean-Philippe Blanchette (511 ch. des Ruisseaux) – piscine non conforme
- Mario Gagnon (691 des Chalets) – piscine sans permis et non conforme
- Mélanie Bolduc (545 ch. des Ruisseaux) – piscine et conteneur

#### **Questions des contribuables pour le service d'urbanisme**

#### **6. Service des loisirs**

##### **6. a) Rapport du comité**

Aucun rapport

#### **7. Service communautaire et culturel**

##### **7. a) Rapport du comité**

Aucun rapport

#### **8. Lecture de la correspondance**

365-2023

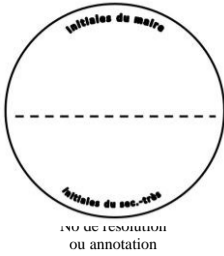
#### **8.3 Bonification du programme Emploi Été Canada**

CONSIDÉRANT la baisse substantielle du financement du programme Emplois Été Canada auprès des organismes de la région en 2023;

CONSIDÉRANT les pressions exercées par la pénurie de main-d'œuvre et la persistance de l'inflation sur nos acteurs régionaux;

CONSIDÉRANT le caractère essentiel des services qu'ils offrent auprès des membres de notre communauté, particulièrement ceux dont les conditions de vie sont les plus précaires;

CONSIDÉRANT leurs rapports importants à la vitalité culturelle, sociale et économique de notre région;



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que nous demandons auprès de la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social du Canada, Jenna Suds, d'appliquer les réformes suivantes au programme d'Emplois Été Canada :

- Rétablissement du montant accordé aux organismes et entreprises à ce qu'il était en 2022;
- Indexation immédiate des futures subventions au taux d'inflation et du salaire minimum afin de répondre aux besoins des organismes régionaux.

#### **9. Affaires nouvelles**

#### **10. Période de questions des contribuables**

- Toit Maison des jeunes
- Vitesse Saint-Marc Ouest 50 km/h

Je soussigné, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance.

---

Stéphane Leclerc, CPA  
Greffier-trésorier et directeur général

La levée de la séance est proposée à 20h20 par Valérie Roy.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

---

Bruno Tremblay  
Maire

---

Stéphane Leclerc, CPA  
Greffier-trésorier et  
Directeur général